



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 19 Novembre 2021

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland -LEHNEBACH Annick - ACHARD Arnaud - ALESSI Joséphine – LEBARBIER Robert- MAZAUD-MOINDREAU Jessica - DUTRUC Alain- SUARD Laurent - JOSSERAND Pierre -GIGAREL Françoise - CALLEJON Grégory-FILLON Jérôme- GIRERD Myriam - GARRIGUES Alain- BELMONTE Yves .

ABSENTS EXCUSES : RUEL Lydie (procuration à CALLEJON Grégory) – SCHMIDT Anja (procuration à ACHARD Arnaud) - BENOIT-GUERINDON Franck (procuration BELMONTE Yves) -CHAVE Thomas -

SECRETAIRE DE SEANCE : JOSSERAND Pierre

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19

PRESENTS : 15

VOTANTS : 18

INTRODUCTION

En introduction au conseil municipal, Monsieur le Maire fait part d'une information au conseil relative à la Pandémie Covid19 : 2 classes ont dû être fermées cette semaine. Il rappelle les consignes à appliquer :

- Port du masque dans tous les lieux publics fermés (SDF, Mairie) ; pour les lieux extérieurs : le préfet peut le rendre obligatoire (ex : marchés de Noël)
- Ecole : cas détecté d'un cas positif : ne peuvent revenir en classe que les enfants ayant test négatif ; rappel : port du masque déjà rendu obligatoire ;
- Importance de la ventilation et aération : utilisation du purificateur d'air

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021

Unanimité.

DELIBERATION 20211101 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR RECHERCHE D'UN PROGRAMMISTE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Le Maire rappelle au conseil municipal les démarches entreprises pour le projet d'extension de l'école tant en ce qui concerne l'acquisition du terrain avec la procédure d'expropriation en

cours, qu'en direction de la recherche d'une solution d'extension du bâtiment en utilisant la terrasse actuelle. Il revient sur les exigences rencontrées en matière de mise en conformité du bâtiment actuel dans sa totalité, d'accessibilité à l'étage pour les personnes à mobilité réduite, et de maîtrise des risques sismiques liés à une extension en étage.

Ces difficultés ont amené la commission scolaire et le conseil (en séance privée du 10 Novembre 2021) à examiner d'autres alternatives. Il est apparu que la construction d'une école maternelle nouvelle pouvait constituer une solution à l'extension envisagée, et que dans cette hypothèse, 3 scénarios sont à étudier afin de disposer des éléments permettant la prise de décision pour satisfaire de manière pérenne les besoins d'accueil des enfants scolarisés.

Au vu des difficultés rencontrées, l'objectif de l'ouverture d'une partie au moins de l'extension pour satisfaire les besoins les plus urgents doit être reporté à Septembre 2023.

Ces solutions d'implantation sont :

- Sur le terrain devant la Mairie ;
- Sur le terrain de Denis MEUNIER-CARUS : 1900 m² ou seulement 685 m² en cas de refus de vente d'une plus grande surface ;
- Extension éventuelle du bâtiment actuel dans une première phase et utilisation de l'extension de terrain à acquérir dans une deuxième phase.

L'étude devra tenir compte de la possibilité finale d'acquérir ou non, l'espace réservé au PLU seulement de 685 m², ou bien 1900 m² surface qui serait plus adaptée aux besoins.

En synthèse, elle devra comparer, y compris au plan économique, les solutions possibles, entre celles envisagées, ou bien autre possibilité apparue pertinente lors de l'étude.

L'étude peut se dérouler en 2 étapes :

- L'examen et le chiffrage estimatif de chacune des solutions envisageables, suivis du choix de la solution à retenir ;
- L'étude détaillée du programme correspondant à la solution retenue et son chiffrage prévisionnel.

Monsieur le Maire propose qu'une consultation de recherche d'un programmiste soit engagée afin de réaliser l'étude du programme définitif d'extension de l'école.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire :

Alain DUTRUC demande ou en est l'achat du terrain de 1900M² Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore de réaction à sa demande.

Alain GARRIGUES propose que la commission « vie scolaire » essaye de contacter le propriétaire du terrain . Arnaud ACHARD propose son aide.

Jérôme FILLON demande à ce qu'une date butoir soit décidée pour la réponse à notre courrier au propriétaire du terrain la date du 15/12/2021 est avancée.

Grégory CALLEJON fait remarquer que Monsieur le Maire propose une nouvelle hypothèse en proposant l'intégralité de l'agrandissement sur la partie du terrain mis en réserve.

Arnaud ACHARD informe le conseil que l'hypothèse de l'achat du terrain sera probablement à longue échéance.

Monsieur le Maire donne l'information qu'à CHIRENS il y a 2 sites d'école, mais avec 2 cantines et 2 garderies, pour éviter les transferts d'élèves. Plusieurs personnes donnent d'autres exemples ou des communes ont 2 sites d'école et 1 seule cantine.

Grégory CALLEJON indique qu'il serait judicieux de trouver si possible un programmiste qui soit également architecte.

Annick LEHNEBACH rappelle que la 1^{ère} question reste la cantine. Faut il recourir à un ALGECO provisoirement ?

Monsieur le Maire précise qu'un ALGECO serait disponible à CHIRENS.

A la suite de débat, il est décidé :

- de relancer les discussions avec Denis Meunier-Carus pour l'acquisition d'une superficie de 1900 m2 afin de disposer d'un espace suffisant pour les extensions des bâtiments de l'école et de la cour ;
- de poursuivre la préparation d'une consultation pour le recours à un programmiste qui sera chargé de réaliser une étude du programme d'extension de l'école et de comparer les solutions d'implantation évoquées, incluant la comparaison des coûts d'investissement et de fonctionnement.

DELIBERATION 2021101: PRESTATION DE CONSEIL JURIDIQUE POUR MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE DECENNALE

Monsieur le Maire revient avec le conseil municipal les problèmes d'infiltrations se produisant à l'école à travers la terrasse et inondant les locaux du rez de chaussée. L'assurance SMABTP titulaire du contrat d'assurance dommage-ouvrage souscrit par la commune au moment de la construction de l'école, refusant de prendre en charge ces désordres, il apparaît nécessaire de prendre une prestation de conseil juridique afin de connaître les voies de recours possibles pour la commune.

Une consultation de deux cabinets spécialisés a été réalisée : ASEA et SEGUREL.

Le maire propose de confier cette prestation de conseil juridique au cabinet ASEA qui a de bonnes références et paraît le mieux à même de la réaliser.

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération et à l'unanimité, CONSIDERANT que de nombreuses démarches ont été engagées sans résultat probant, DONNE un avis favorable au recours à une prestation de conseil juridique pour la mise en œuvre de la garantie décennale,

AUTORISE le Maire à confier cette mission au cabinet ASEA pour un montant maximum de 3000€ et à signer toutes pièces afférentes.

DELIBERATION 2021-11-02 : ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATION JEUNESSE.

Monsieur le Maire aborde avec le conseil la volonté existante de développer une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et la décision prise de lancer une étude sur ce sujet avec la structure AEJ (Accueil Educatif Jeunes) de St Etienne de Crossey.

Dans le cadre de cette politique, Madame la 1^{re} adjointe rappelle au Conseil la décision d'étudier la mise en place d'un accueil de loisirs fonctionnant le mercredi et pendant les vacances scolaires pour la tranche des enfants de 3 à 13 ans.

Cette décision fait référence à une enquête visant à exprimer les besoins des familles en termes d'accueil de loisirs, menée auprès des familles du tour du lac entre Novembre et Décembre 2020. Cette enquête a mis en évidence les attentes de 142 familles sur le tour du lac, pour l'accueil de 209 enfants

de 3 à 11 ans et 66 adolescents. Pour Montferrat les chiffres sont : 45 retours de questionnaire famille (1/3 des familles de l'école) pour 57 enfants et 19 adolescents.

Forts de cette demande, nous avons diligenté auprès de l'AEJ l'étude pour un accompagnement à la création d'un centre de loisirs sur le tour du lac. L'école de Montferrat a été retenue pour le lieu, et une capacité d'accueil dans un premier temps d'une cinquantaine d'enfants.

Madame la 1ere Adjointe , précise que ce dossier a fait l'objet de plusieurs réunions avec les élus du tour du Lac, des représentants de l'AEJ de St Etienne de Crossey, et Patrice Monard, animateur responsable de l'animation jeunesse LOCOACTIVE, avec Julie Barré-Bayard de la CAPV. Un représentant de la CAF a participé à l'une des réunions et nous accompagné pour que la commune de Montferrat se déclare en Accueil Collectif de Mineurs.

La proposition faite aux conseils municipaux du tour du Lac est :

Création d'un accueil de loisirs pour les 3 — 13 ans pour les enfants de Bilieu — Montferrat — Villages du Lac de Paladru.

Cet accueil sera mis en place et géré sous la forme d'une antenne de l'AEJ de Saint- Etienne-de-Crossey qui gère la structure principale sur St Etienne de Crossey. L'AEJ recrutera le personnel, règlera l'ensemble des charges, percevra les recettes des familles, gèrera les déclarations CAF et encaissera les recettes correspondantes, et fera tous les actes pour le bon fonctionnement de cette antenne.

Les activités seront programmées à l'école de Montferrat pour les mercredis, les vacances de Noël et les vacances d'été, et à l'école de Bilieu pour les autres vacances. La structure pourra accueillir 50 enfants environ.

L'ouverture est envisagée en Avril 2022. Un comité de parents bénévoles du tour du Lac sera créé , avec comme objectif à terme de se substituer à l'AEJ. Lors de la prise de cette autonomie, une association sera créée avec ce comité pour remplacer l'antenne de l'association AEJ.

Les communes verseront à l'AEJ une subvention annuelle correspondant à la différence entre dépenses et recettes afin d'équilibrer le budget de l'accueil de loisirs de Bilieu, Montferrat et Villages du Lac de Paladru

Il est convenu que le montant global de cette subvention annuelle ne pourra excéder un montant de 50 000 € (correspondant à 40 000 € de subvention plancher et 10 000 € de subvention d'équilibre). Ce montant sera réparti entre les trois communes selon une clef de répartition à définir (nombre enfants, heures présence...)

A ce montant, il convient d'ajouter la première année une somme complémentaire de 10 000 € correspondant à l'acquisition de matériel pour 7 000€ et la délégation d'un personnel administratif pour 3 000 €. Cette somme sera répartie par tiers entre les trois communes.

Maintien de l'animation jeunesse pour les 13 — 18 ans, pour les enfants de Bilieu — Charavines - Montferrat — Villages du Lac de Paladru. Accueil de 20 enfants.

L'animation jeunesse de Patrice Monard continuera sous une nouvelle forme : plus de temps éducatifs, plus de temps d'ouverture, moins de sorties onéreuses.. Les tarifs seront revus pour être alignés avec ceux de l'AEJ. Le montant global de la participation des communes ne pourra pas excéder la somme de 25 000 €.

Débat :

Grégory CALLEJON, Jérôme FILLON, Yves BELMONTE posent diverses questions concernant le coût de création de l'AEJ. Monsieur le Maire précise que compte tenu de la répartition entre les 3 communes le coût ne devrait pas dépasser 25000€ pour notre commune, et qu'un montant maximum de 50 000 € à répartir entre les 3 communes a été posé. Monsieur le Maire précise aussi que tout cela sera prévu dans la convention de mise en œuvre de l'accord cadre qui sera établie.

Myriam GIRARD relève que Monsieur le maire dit que la mixité sociale poserait des problèmes Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du principe de mixité sociale voulu par la Caisse d'Allocations Familiales qui a parfois permis à des familles aisées de bénéficier de prestations à coûts modiques. Les dispositions tarifaires feront partie de la convention précitée.

Jérôme FILLON demande si au printemps on aura la possibilité d'accueillir des enfants. La réponse est positive car il s'agit des locaux de l'école disponible pendant les vacances scolaires, Jérôme remercie en tant que parent, les personnes à l'origine de ce projet.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Donne un accord de principe à la création d'un accueil de loisirs —antenne de l'AEJ de St Etienne de Crossey pour les communes de Biliou — Montferrat — Villagesdu Lac de Paladru.
- Précise que la participation des communes à cet accueil de loisirs qui sera versée sous forme de subvention à l'AEJ ne pourra pas excéder un montant global de 50 000 € par an. Cette participation sera répartie entre les trois communes selon une clef de répartition qui restera à définir : nombre d'enfants, heures de présence...
- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'AEJ pour la première année pour permettre l'acquisition de matériel et le détachement d'un personnel pour la mise en place de la nouvelle structure. Ce montant sera pris en charge par les trois communes pour un tiers chacune.
- Approuve le maintien de l'animation jeunesse LOCOACTIVE, et précise que cette structure devra être réorganisée, afin que le montant global de la participation des communes n'excède pas 25 000 € par an,
- Autorise le Maire à signer cet accord de principe avec l'AEJ de St Etienne de Crossey et toutes pièces afférentes.

DELIBERATION 2021-11-03 CONVENTION MISE A DISPOSITION BROYEUR VEGETAUX CAPV

Le maire informe le conseil municipal que la CAPV dans le cadre de son contrat d'Objectifs déchets et économie circulaire 2020-2022 a acquis un broyeur de végétaux .

Dans le cadre de la mutualisation, ce matériel peut être mis à disposition de la commune ainsi qu'à ces habitants.

Les responsabilités et les engagements de chacune des parties sont fixées par une convention .(cf convention ci jointe)



broyeur co.pdf

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de s'engager dans un programme de réduction des déchets

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un broyeur avec le Pays vironnais,

NOMME :

- Robert LEBARBIER référent communal.
- Franck GIROUD-GARAMPON référent technique.

Pour : 16

Contre : 1 Jérôme FILLON

Abstention : 1 Françoise GIGAREL

DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION ACCESSIBILITE DE LA CAPV

Cette délibération est retirée

Alain GUARRIGUES précise que la délibération a déjà été prise lors du conseil municipal du 2/07/2021, cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

Alain GUARRIGUES a été désigné comme représentant titulaire de la commune et Joséphine ALESSI comme suppléante.

DELIBERATION 20211104: DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR TOURISME

Le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau schéma de développement touristique va être élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Cet outil de pilotage orientera les actions touristiques à mettre en œuvre dans les prochains mois et années. Il y a lieu de désigner les élus en charge de la thématique tourisme et loisirs.

Jérôme FILLON demande si le schéma directeur du tourisme a un coût pour la commune. La réponse est négative.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal :

DESIGNE :

- Madame Annick LEHNEBACH , 1ère adjointe, déléguée titulaire
- Monsieur Arnaud ACHARD, 2^{ème} adjoint, délégué suppléant

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Commerces :

Arnaud ACHARD fait le point sur les actions en cours concernant les commerces. Il précise que le local de l'épicerie est en cours de vente ainsi que son fonds de commerce.

En ce qui concerne les locaux de « l'orchidée », la commune n'est pas vendeur.

La dentiste aurait un remplacement sous certaines conditions (aide financière de la commune) .

Monsieur le Maire précise de le candidat à son remplacement serait étranger et qu'il a demandé à la dentiste de veiller à ce que ce candidat soit compétent et parle bien le français ; la dentiste est vendeuse de son local au prix d'achat, son matériel est également en vente.

La nouvelle fromagerie BEAUDET ouvre prochainement.

Des renseignements vont être pris concernant les locaux actuels de la pharmacie.

Les paniers du lac ont demandé à rencontrer Arnaud.

Montferrat en fête :

Laurent SUART informe le conseil que lors de la fête des lumières le 8/12/2021 un concert de « gospel » est en préparation et aura lieu dans l'église de notre village. Cela sous condition de confirmation et bien sûr que la crise sanitaire le permette.

Déneigement :

DENEIGEMENT : plusieurs conseillers demandent à revenir sur les dispositions prises en matière de déneigement.

Monsieur le Maire répond en indiquant que les contrats de prestations ont été renouvelés pour cette année, dont un nouveau prestataire, aux mêmes conditions que précédemment. La commune dispose ainsi de 2 prestataires et du tracteur communal, tous équipés de lames et chaînes par la commune. Il ajoute que l'ordre de départ et les consignes de déneigement sont données par Robert Lebarbier selon les chutes de neige. Il rappelle que le service spécial de déneigement des accès aux logements des personnes dépendantes a été mis en place avec la commission sociale et le CCAS (4 personnes actuellement). Les autres habitants de Montferrat qui ont besoin d'un déneigement peuvent faire appel, à leurs frais, à un prestataire référé par la commune. Il revient aussi sur le déneigement des trottoirs et sur la responsabilité des résidents en bordure de voie

publique qui doivent veiller à ce qu'aucune chute de neige venant de leur toiture ne crée de dommages.

Yves BELMONTE dit que l'on peut économiser le sel sur la quantité ou en y ajoutant de la « gravette », Robert LEBARBIER indique que ce n'est pas le sel qui coûte le plus cher mais l'usure du matériel.

Grégory Callejon constate que la durée du déneigement sur la commune est de 3H30 quelle que soit la tournée. Il estime qu'avec 3 prestataires de déneigement les tournées prennent trop de temps. Ce délai trop long, notamment pour les personnes ayant un service à assurer. Il demande à ce qu'une étude soit réalisée pour l'année prochaine dans la perspective de réduire ce délai en recourant à un 4eme prestataire.

Annick LEHNEBACH précise que la commission de la transition écologique va s'emparer du problème et propose de le faire avec la commission Voirie.

L'étude sera réalisée par les commissions Voirie et Transition écologique.

Le texte de l'arrêté municipal en vigueur et les dispositions de déneigement prises sont mises en annexe.

Journée de la violence faite aux femmes :

Annick LEHNEBACH précise qu'un flyer et des affiches sont disponibles pour les communes du tour du lac et qu'une formation des élus sur comment avoir les bonnes pratiques en la matière va avoir lieu, Joséphine ALESSI confirme et précise que la formation débutera en janvier 2022.

Myriam GIRERD indique qu'il ne faut pas oublier d'y associer la violence faite aux enfants.

A Montferrat , le 03 Décembre 2021

Le Maire,



Roland PERRIN-COCON.